



---

# communiqué

---

Date **Le 7 juin 1994**

N° 115

Pour publication

**M. OUELLET REND PUBLIC LE TEXTE D'UNE LETTRE  
ADRESSÉE AU MINISTRE DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES DE L'UKRAINE**

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a rendu public aujourd'hui le texte d'une lettre qu'il a adressée au ministre des Affaires étrangères de l'Ukraine, M. Anatoliy Zlenko, sur la situation en Crimée. Ci-joint copie de la lettre.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874

Son Excellence Monsieur Anatoliy Zlenko  
Ministre des Affaires étrangères  
Kiev  
Ukraine

Excellence,

Je vous remercie de votre lettre du 20 mai 1994, dans laquelle vous décrivez la position de l'Ukraine concernant les récents événements en Crimée, et en particulier la décision du parlement de Crimée relative à la constitution de mai 1992.

Le Canada appuie fortement l'indépendance de l'Ukraine, sa souveraineté et son intégrité territoriale. Nous avons maintes fois souligné notre engagement continu envers l'Ukraine depuis décembre 1991, et plus récemment lors de ma visite à Kiev.

Une Ukraine stable et sûre est essentielle à la stabilité de l'Europe et est un facteur clé pour la sécurité dans le monde. Il est impératif que toutes les parties ayant des intérêts en Crimée agissent avec beaucoup de prudence et de modération, afin de trouver une solution négociée et d'éviter toute dégradation de la crise actuelle.

Vos déclarations et celles du président Kravtchouk confirmant que l'Ukraine n'entend pas user de la force, sont des plus utiles. Nous sommes également rassurés par la position de la Russie, selon laquelle il s'agit là d'une question qu'il appartient à l'Ukraine seule de résoudre.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance de ma haute considération.

André Ouellet